

## ARRET

---

Par Profil supprimé Postée le 27/05/2019 11:16

Bonjour, j'aimerais être aidée dans ma démarche pour arrêter de boire..

---

### Mise en ligne le 28/05/2019

Bonjour,

Afin d'être accompagnée dans un projet d'arrêt de vos consommations vous pouvez à la fois solliciter votre médecin traitant, ou, si vous préférez, vous adresser directement à un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Une prise en charge adaptée à vos difficultés vous sera proposée avec, si nécessaire, un traitement médicamenteux permettant de faciliter la démarche et des rendez-vous réguliers pour faire le point sur le déroulé de votre arrêt.

Si vous décidez de passer par un CSAPA ambulatoire, vous aurez sur place la possibilité de bénéficier d'un soutien psychologique puisque ces centres regroupent des équipes pluridisciplinaires (médecins, psy, travailleurs sociaux) offrant un accompagnement global de la personne. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA de votre ville. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Nous ne connaissons pas vos difficultés exactes avec l'alcool ni votre situation de santé générale mais s'il s'avérait nécessaire pour votre sécurité d'effectuer votre sevrage sous surveillance médicale alors votre médecin traitant ou le médecin du CSAPA sera en mesure de vous réorienter vers une unité hospitalière d'addictologie pouvant assurer la prise en charge.

Au besoin, et si vous souhaitez prendre le temps d'échanger plus directement et plus précisément sur votre situation, n'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### CSAPA TIVOLI

7 rue Fevret  
21000 DIJON

Tél : 0 811 466 280

Site web : [www.addictions-sedap.fr](http://www.addictions-sedap.fr)

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Accueil du public : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30 -

Consultations psycho-sociales: du lundi au vendredi 9h-12h/14h-18h.

Substitution : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30

Voir la fiche détaillée